



Droit, économie, culture, société et cinéma

Organisé chaque premier semestre universitaire, et pour la quatrième année en 2019, ce cycle de projections-conférences de films documentaires ou de fictions français et étrangers, d'une durée de trois heures (1h30 de projection et 1h30 de cours-compléments-débats), a pour objectif de permettre d'approfondir des éléments des divers enseignements de la Faculté de Droit et de renforcer la culture générale et personnelle. A la différence d'autres formes de visionnage (ciné-club du campus, médiathèque de la Faculté ouverte aux troisième cycles, etc.), les séances sont ici envisagées comme de vrais enseignements en regard d'une matière et de thèmes précis, repris dans une bibliographie, des compléments et des renvois internet. Chaque année les cinq à six projections du semestre sont réparties dans la mesure du possible entre les trois grands ensembles disciplinaires « Justice et vie judiciaire » (pour le droit privé), « Etat(s) et vie publique » (pour le droit public interne et international), « Economie et société » (pour l'économie, les évolutions sociologiques, l'histoire des idées, etc.).

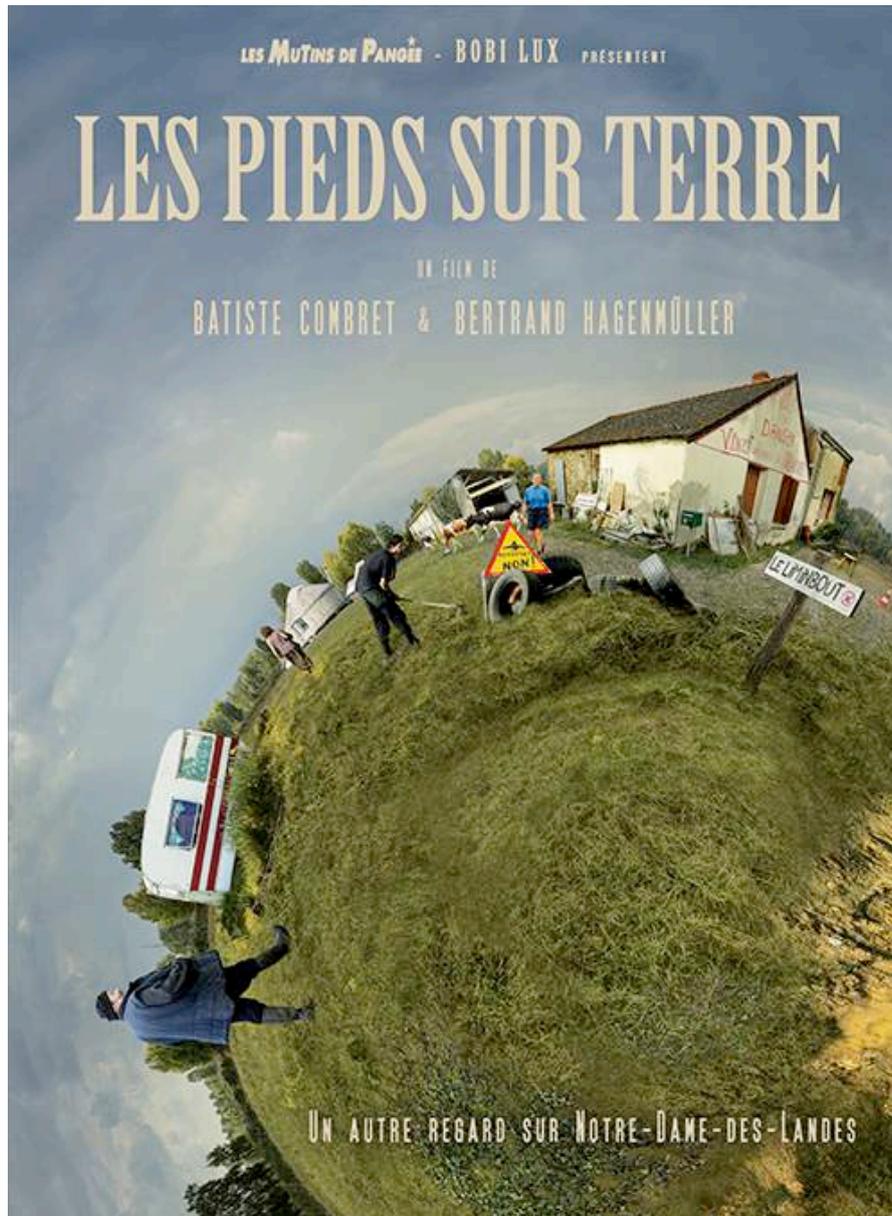
Le cours est évalué sous la forme d'un QCM comportant de 5 à 10 questions par séances, soit une cinquantaine au maximum. Les questions porteront sur des éléments de la thématique abordés au cours de la séance et présents également dans les compléments.

Toutes les séances ont lieu les **jeudi de 12h30 à 15h30 (Domaine Universitaire Jacob Bellecombette amphi A1). L'entrée est libre.**

Il est bien entendu possible (et même très recommandé pour renforcer sa culture générale) de suivre la totalité ou certaines des projections, indépendamment du fait de choisir le cours en tant qu'enseignement évalué.

Le nom de l'enseignant responsable de chaque séance est indiqué en fin de chaque présentation.

Jeudi 19 septembre 2019



Les pieds sur terre (2017, Batiste Combret et Bertrand Hagenmüller, 80 mn)

Il n'y aurait pas les méchants « zadistes » d'un côté et les gentils gouvernants de l'autre ? Il n'y aurait pas des « jeunes radicalisés » et des vieux responsables ? Ce documentaire propose de sortir des clichés confortables et politiquement construits dans lesquels la communication publique et certains médias ont enfermé la lutte contre le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. On y découvre un peu de la vie, des attentes et des convictions des habitants du hameau du Liminbout, où ont cohabité durant plusieurs années des agriculteurs locaux résistants et des occupants politiques de la zone d'expropriation.

Projection-débat exceptionnelle en présence du réalisateur Batiste Combret

Le documentaire sera projeté en présence de Batiste Combret, l'un de ses co-réalisateurs, que le cycle droit et cinéma de la FD est particulièrement heureux de pouvoir accueillir. Le temps de discussion/débat permettra de dialoguer notamment sur les conditions de réalisation, les enjeux et embûches d'un tel sujet, sa propre perception des réalités de la « ZAD » de Notre-Dame-des-Landes, la mémoire et les continuités aujourd'hui encore de ce moment, etc.

Très ancré dans l'actualité la plus immédiate le documentaire permet sans doute d'approcher différentes problématiques, parmi lesquelles on retiendra d'abord :

- La nature des luttes socio-écologiques contemporaines.

Sont-elles originales ? S'agit-il d'un retour à des formes « d'utopies » telles que celles de la fin des années 1960 ? On peut penser à des rapprochements souvent effectués entre la mobilisation contre le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes et celle dite du « Larzac » contre un projet d'extension d'un camp d'entraînement militaire de 1971 à 1981. Si les parallèles existent (durée de la lutte, coalition hétérogène des militants et résistants, occupation de la zone, extension nationale de la mobilisation), de nombreuses différences demeurent semble-t-il : place de la violence, attitudes policières, structuration idéologique et politique du mouvement, etc.

Pour réfléchir sur ce point et en discuter, voir d'abord le documentaire projeté l'année dernière (*Tous au Larzac*, Christian Rouaud 2012), ainsi que par exemple : <http://larzac.org/accueil/une-histoire-singuliere/le-larzac-militant/>. On doit également aller sur le riche site militant de Notre-Dame-des-Landes : <https://zad.nadir.org>

- La poursuite de la préservation naturelle et les projets de propriété « en commun ».

Comme au Larzac, mais avec plus de difficultés, l'un des objectifs de la mobilisation effectuée à Notre-Dame-des-Landes est de dépasser la simple opposition à un « Grand Projet Inutile et Imposé », selon le concept désormais proposé par certains mouvements en convergence avec celui de « ZAD » (Zone A Défendre) (voir sur ce point l'ouvrage de Camille, *Le petit livre noir des grands projets inutiles* : <https://lepassagerclandestin.fr/catalogue/hors-collection/le-petit-livre-noir-des-grands-projets-inutiles.html>). Le débat s'est transféré désormais sur certains enjeux proprement juridiques, dont les aménagements possibles ou non du principe de « propriété individuelle du sol » telle que définit dans le code civil depuis les lendemains de la Révolution française. Outre la question du rachat ou non possible à titre collectif des terres (ou d'une partie au moins des terres) réquisitionnées et acquises par l'Etat en vue du projet d'aéroport, le débat est ouvert sur la pertinence et la nécessité de la réinvention de nouvelles formes de « communs », ici à visée de préservation naturelle mais également d'innovation culturelle. On peut de manière synthétique dire que de multiples manières, dans le monde entier, le débat semblent se ré-ouvrir aujourd'hui pour dépasser l'alternative « propriété privée »/« propriété publique (Etat ou collectivités) » dans la gestion d'un certains nombre de ressources ou biens qui apparaissent d'utilité commune à l'ensemble des individus d'un collectif (dont la taille peut aller du hameau à la terre entière). Pour comprendre la situation post-aéroport il faut voir d'abord le site de création du « fonds de dotation » de Notre-Dame-des-Landes qui a été imaginé pour contourner les impossibilités juridiques levées par les pouvoirs publics, ce fonds se structurant autour d'une « Assemblée des Usages » qui témoigne du souci d'une certaine inventivité institutionnelle : <https://encommun.eco>.

Pour ceux qui veulent commencer à aller plus loin et découvrir les origines modernes de la notion de « communs » il faut signaler le texte fondateur de Garret J. Hardin, que l'on trouve ici au bas d'une mise en perspective pédagogique intéressante : <https://wp.unil.ch/bases/2013/09/garrett-j-hardin-et-la-tragedie-des-biens-communs/>. A écouter également une émission très récente et très stimulante sur ce thème, dans une perspective historique de longue durée mais qui évoque explicitement le « fonds de dotation » *La terre en commun* : <https://www.franceculture.fr/emissions/le-cours-de-lhistoire/lhistoire-en-vert-24-la-nature-et-le-capital>

Extrait du dossier de presse du documentaire :



1970 : Pour contrebalancer l'hypercentralisation parisienne et malgré l'existence de l'aéroport Nantes-Atlantique dans la région, le site de Notre-Dame-des-Landes est retenu pour un nouveau projet d'aéroport. Le projet tombe ensuite dans un relatif oubli.

2000 : Le projet reprend sous la ministre de l'aménagement du territoire de l'époque, Dominique Voynet.

2003 : Le projet d'aéroport est validé par arrêté ministériel.

2008 : Signature de la déclaration d'utilité publique.

2009 : Une rencontre avec des opposants à l'aéroport et la revue écologique *Silence* débouche sur le premier plan action climat français. Quelques centaines de militants sont au

50 ANS DE LUTTE histoire de la ZAD

rendez-vous, ce qui lancera plusieurs vagues de militants opposés au projet qui s'installent petit à petit sur la « Zone à Défendre ».

2010 : L'État signe un contrat de construction et de concession du projet avec Vinci pour une durée de 55 ans.

2012 : L'État lance l'opération « César » : plus de mille gendarmes et policiers tentent d'évacuer les Zadistes faisant de nombreux blessés (plus d'une centaine selon les opposants, 2 selon la police).

17 novembre 2012 : Une manifestation de « réoccupation » rassemble entre 13 000 et 40 000 opposants sur la ZAD.

2016 : François Hollande propose une *consultation* locale « pour qu'on sache exactement ce que veut la population ».

26 juin 2016 : Le projet est approuvé par 55,17% des habitants du département, mais le « non » l'emporte largement pour les habitants de la ZAD.

Novembre 2016 : La cour administrative d'appel de Nantes valide des arrêtés qui permettent de contourner les obstacles à la construction de l'aéroport : la « loi sur l'eau » et les « espèces protégées ». Ce, contre les conseils du rapporteur public qui estime qu'il serait moins destructeur d'optimiser l'aéroport existant de Nantes-Atlantique « une alternative crédible et avérée ». Les expulsions peuvent donc reprendre.

Janvier 2017 : Les opposants demandent la rétrocession des terrains et des maisons, s'appuyant sur l'article L 421-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique (qui stipule que si les travaux n'ont pas démarré dans les 5 ans suivant les arrêtés d'expropriation, les expropriés sont en droit de demander une rétrocession).

La lutte continue...

- Le site du film, avec un « trailer » : <http://les-pieds-sur-terre.fr/>

- On pourra voir également cette brève lecture/présentation intéressante du film : <https://journals.openedition.org/lectures/24555>